



Projet Synthétique de services

2019 – 2023
SESSAD FAF-LR
SAFEP - SAAAI

Validé en Conseil d'Administration le 14 Décembre 2018



Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Languedoc Roussillon

420, Allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER

☎ 04.67.50.50.60 • Fax : 04.67.22.32.38

Courriel : accueil@faf-lr.fr • Site Web : www.faf-lr.fr

Les objectifs poursuivis, les modes d'intervention

Le SAFEP intervient auprès des familles et des enfants de 0 à 3 ans porteurs d'une déficience visuelle reconnue par les critères du guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées¹ et les normes OMS. Une dérogation est possible dans le cas d'une activité visuelle supérieure pour les enfants qui, ont un champ visuel très perturbé ou dont l'évolution vers la cécité ou vers la basse vision est inéluctable dans des délais rapides.

Le SAAAIIS accompagne des enfants et des adolescents scolarisés en milieu ordinaire, de la maternelle à la fin du cycle secondaire (jusqu'à 20 ans), porteurs d'une déficience visuelle reconnue suivant les critères du guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées et les normes OMS. Une dérogation est possible pour les enfants qui, avec une activité visuelle supérieure, ont un champ visuel très perturbé ou dont l'évolution vers la cécité ou vers la basse vision est inéluctable dans des délais rapides.

10 places de SESSAD renforcé permettent aux services d'accompagner les enfants ayant des troubles associés à la déficience visuelle ou les enfants ayant un handicap visuel rare associé à d'autres handicaps, dans la limite des compétences mobilisables.

Le SAFEP et le SAAAIIS ont pour finalité de « permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes déficients visuels du Gard et de l'Hérault, d'acquérir une autonomie leur permettant de vivre pleinement leur citoyenneté, en favorisant leur inclusion sociale et scolaire, et en soutenant les familles dans ce processus. »

L'accompagnement des enfants, des adolescents, des jeunes majeurs vers l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation ne peut avoir de sens que si les accompagnements proposés s'inscrivent dans un projet global personnalisé adapté aux besoins et attentes de chacun. L'intervention du SAFEP et du SAAAIIS s'inscrit dans cette approche transversale, afin de ne négliger aucun des aspects de l'accompagnement des enfants porteurs d'une déficience visuelle. Pour cela, les services bénéficient d'un plateau technique constitué de professionnels ayant des compétences dans le domaine de la déficience visuelle, des capacités à travailler en équipe et à développer du partenariat. L'intervention des services s'inscrit dans une approche transversale qui tend à éviter aux jeunes le sentiment de morcellement.

L'intervention dans l'environnement de vie de l'enfant, de l'adolescent, du jeune majeur constitue un moyen spécifique de prise en charge du handicap, dans un cadre souple à géométrie variable. Cette particularité du SESSAD en fait un outil complémentaire aux prises en charge plus lourdes de type internat qui, bien que nécessaires, peuvent s'avérer problématiques dans certaines situations.

Le SAFEP et le SAAAIIS s'appuient sur la réalité de l'environnement, sur la situation d'handicap dans un cadre normatif, sur l'évaluation des potentialités, à développer ou à révéler, pour favoriser l'inclusion de l'enfant. Ils fondent leur action sur l'articulation entre principe de réalité et respect de la particularité du handicap visuel.

¹ Décret n° 93-1216 du 4 novembre 1993, chapitre 5

Le territoire d'accompagnement des enfants par le SAFEP et le SAAAIS concerne l'ensemble du territoire du département du Gard et de l'Hérault. Il n'y a pas de limite géographique d'intervention sur ces 2 départements.

Les axes de l'accompagnement

Les objectifs poursuivis et les principes d'action

Le SAFEP

De la naissance aux 3 ans de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire intervient auprès de l'enfant et de ses parents, le plus régulièrement possible, au domicile de la famille et dans tous les lieux d'accueil de l'enfant. Elle soutient les parents et la fratrie face à la violence de l'annonce de la déficience visuelle et du vécu médical souvent traumatisant. Les professionnels rassurent les parents dans leurs compétences éducatives, afin qu'ils parviennent à se projeter dans le devenir de leur enfant. Des informations sont données sur les spécificités du handicap visuel, les démarches administratives à réaliser et l'accès aux droits.

Le développement spécifique de l'enfant déficient visuel est soutenu par un éveil multi-sensoriel et psychomoteur adapté proposé par les professionnels en psychomotricité, en activités de la vie journalière et en orthoptie.

La socialisation de l'enfant est encouragée en accompagnant l'inscription en structure d'accueil petite enfance comme les crèches et les haltes garderies. Les professionnels de l'équipe interviennent auprès des professionnels de ces structures, afin de sensibiliser au handicap visuel et d'adapter l'accueil proposé aux singularités de l'enfant.

Le SAAAIS

Notre principal objectif est de rendre l'enfant scolarisé en milieu ordinaire le plus autonome possible dans sa vie quotidienne, et de favoriser son inclusion scolaire et sociale. Trois niveaux d'intervention se déroulent sur le lieu de vie du jeune ou au service, notamment pour les ateliers collectifs :

- Auprès de l'enfant, de l'adolescent et du jeune majeur, en favorisant :
 - L'optimisation de la vision fonctionnelle,
 - L'intégration de ses potentialités et de ses limites dans une conscience corporelle et psychique,
 - L'accompagnement pédagogique adapté,
 - La rencontre d'autres jeunes déficients visuels dans le cadre d'ateliers collectifs.
- Auprès de l'environnement familial, par :
 - Une information et des conseils utiles à la compréhension du handicap et des difficultés rencontrées par l'enfant,
 - Un soutien individuel et collectif à la parentalité,

- Un accompagnement dans les démarches administratives inhérente au handicap et celles favorisant la socialisation de l'enfant (centres de loisirs, club de sport...).
- Auprès des établissements scolaires, des établissements et services spécialisés (IME, autres SESSAD) et des structures de loisirs par :
 - Des actions de sensibilisation à la déficience visuelle,
 - La mise à disposition de supports adaptés (livres, pupitres, maquettes, cartes, jeux adaptés).

Dans la situation où l'inclusion en milieu ordinaire n'est pas satisfaisante pour l'épanouissement de l'enfant, des solutions d'orientation en établissement spécialisé dans la déficience visuelle sont recherchées, et proposées aux parents et au jeune.

Les modalités de notre intervention

L'accompagnement individuel

Celui-ci s'effectue :

- Sur les lieux d'accueil (établissement scolaire, structure petite enfance, domicile assistante maternelle, structure de loisirs),
- Au domicile,
- Dans les locaux des services (Nîmes, Béziers, Montpellier).

Cet accompagnement représente l'élément de base de notre intervention. Il se réalise à partir des objectifs fixés dans le cadre du projet individuel d'accompagnement de chaque enfant, en fonction de ses besoins.

L'accompagnement personnalisé en collectif

Il concerne le jeune et son environnement familial. Il est à visée :

- Thérapeutique (ateliers d'expression),
- De réadaptation (informatique, activités journalières, déplacement, orthoptie, etc.),
- Intégrative (insertion professionnelle).

Il a pour objectifs de :

- Offrir un espace d'échange et d'identification entre pairs déficients visuels et/ou entre parents d'enfants déficients visuels,
- Réaliser ensemble des activités adaptées dans un environnement sécurisant,
- Mettre en application des techniques de compensation apprises en individuel,
- Favoriser la compréhension et la reconnaissance de la déficience visuelle.

Lors de l'élaboration du projet personnalisé, un accompagnement individualisé en prise en charge collective est étudié en fonction :

- Des objectifs élaborés en équipe,
- De la demande de l'enfant ou de l'adolescent et de sa famille.

- De la situation de l'enfant ou de l'adolescent, au regard d'éventuels handicaps associés et du travail en partenariat (aménagement éventuel, accompagnement d'un tiers partenaire)

Cet accompagnement individuel en collectif peut prendre 2 formes :

- Des ateliers collectifs croisés (orthoptie / locomotion, psychomotricité / locomotion / orthoptie, psychologue / psychomotricienne). Ces ateliers peuvent être réguliers (cycle d'un trimestre ou à l'année) ou ponctuels, 1 ou 2 fois par an. Ils se déroulent en dehors des temps de scolarisation soit durant les vacances scolaires, soit le mercredi ou le samedi,
- Des activités collectives annuelles avec un thème et des objectifs déterminés en équipe. Elles permettent de :
 - Découvrir des activités sportives et de loisirs accessibles à la déficience visuelle,
 - Découvrir des lieux culturels nouveaux,
 - Rencontrer les professionnels de l'équipe dans un autre contexte,
 - Stimuler les potentialités des enfants,
 - Mettre en valeur auprès des parents les capacités de leur enfant.

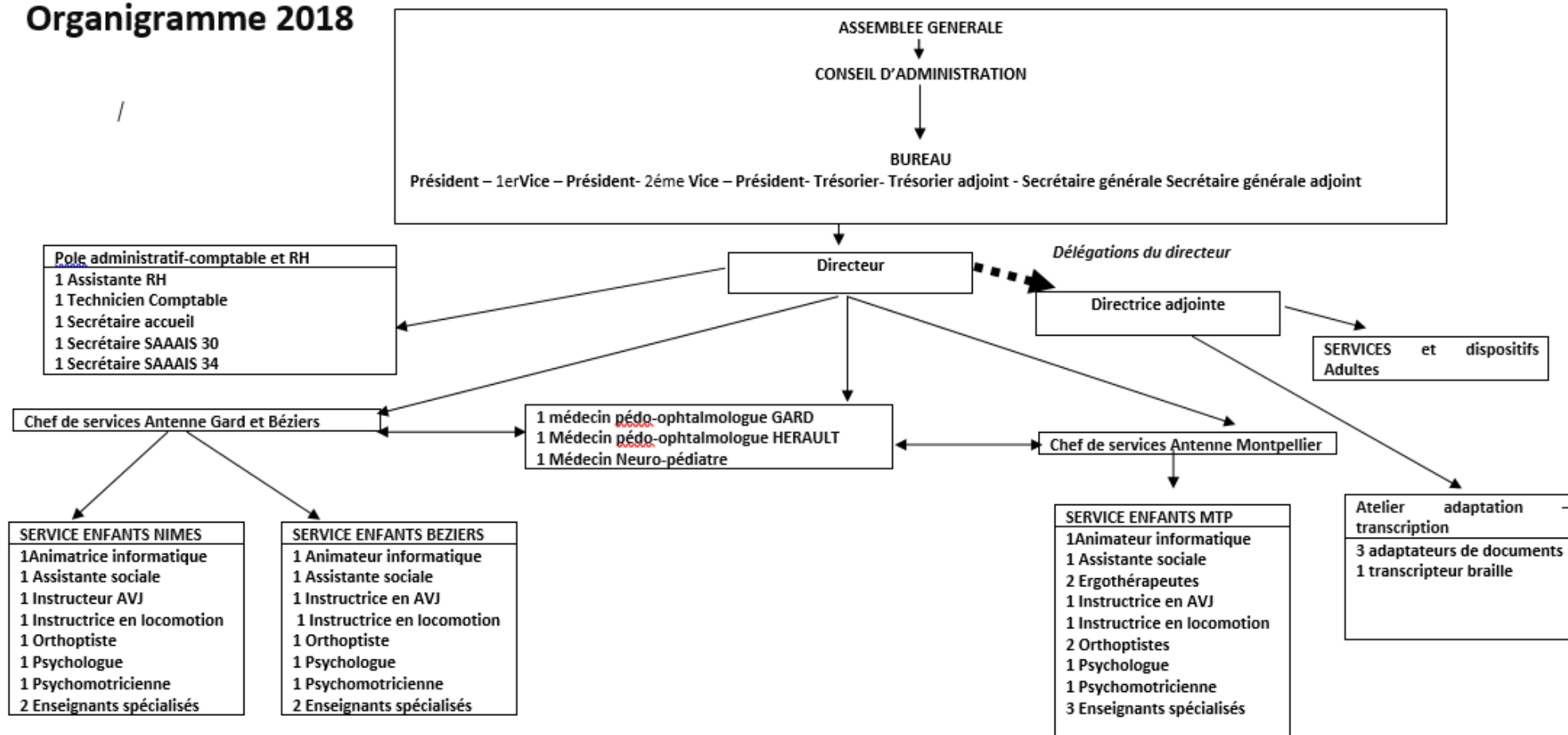
Les valeurs de l'accompagnement

Les valeurs des services

- **Respecter la dignité des jeunes et de leur famille :**
 - Nous facilitons la création d'une relation de confiance avec les jeunes qui constitue un préalable pour qu'une intervention technique soit possible,
 - Nous tenons compte des particularités de chaque famille et de l'individualité de chaque enfant, adolescent et jeune majeur,
 - Nous favorisons l'égalité des droits et des chances des enfants, adolescents, jeunes majeurs déficients visuels accompagnés par nos services,
 - Nous encourageons le libre choix de chacun pour son projet de vie,
 - Nous affirmons protéger la confidentialité des informations concernant les personnes accompagnées.
- **Affirmer le principe de non-discrimination des personnes en fonction de leurs croyances, opinions, convictions et modes de vie :**
 - Nous prenons en compte les croyances, opinions, convictions et modes de vie du jeune et de sa famille tout au long de l'accompagnement, dans le respect des valeurs républicaines et dans la limite des notions de :
 - Mise en danger,
 - Non-respect du cadre légal, réglementaire et institutionnel,
 - Incompatibilité avec le projet associatif, le projet des services, le projet personnalisé

- **Promouvoir la citoyenneté, l'accessibilité et la participation des personnes :**
 - Nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'inclusion sociale et la recherche d'autonomie.
 - Nous nous engageons à faire connaître les spécificités de la déficience visuelle au grand public pour éviter les malentendus sociaux,
 - Nous favorisons l'accessibilité relationnelle en encourageant le jeune à connaître et parler lui-même de son handicap et de ses besoins.

Organigramme 2018



Les perspectives pour 2019-2023

Les pistes d'amélioration proposées lors de l'écriture du projet d'établissement et les propositions issues des questionnaires sur les attentes et les besoins qui ne font pas l'objet de fiches action sont listées dans un tableau de suivi².

Fiche action n° 1 Amélioration du travail avec l'environnement social de l'enfant	
Objectifs poursuivis	• Améliorer la collaboration avec la famille au sens large • Tenir compte dans nos interventions des personnes constituant l'environnement social de l'enfant
Effets attendus	• Ne pas rendre les jeunes et les familles dépendants du service • Améliorer l'accueil d'un public déficient visuel dans l'environnement social

Fiche action n° 2 Amélioration de la gestion de la liste d'attente	
Objectifs poursuivis	• Harmoniser le discours à tenir lors des premiers contacts quant à la liste d'attente et aux critères de priorité • Renforcer notre connaissance de la situation des enfants en attente afin de mieux prioriser les entrées • Proposer des solutions alternatives à l'admission dans le service (au regard des moyens constants alloués) • Augmenter notre file active
Effets attendus	• Fluidifier la liste d'attente (diminuer les temps d'attente avant admission) • Diminuer le nombre d'enfants sans réponse • Mieux soutenir les assistantes sociales dans la gestion des réponses à apporter dans la gestion de la liste d'attente

Fiche action n° 3 Amélioration du dispositif de sortie	
Objectifs poursuivis	• Augmenter notre file active • Mieux anticiper et préparer les sorties du service • Harmoniser le discours de l'ensemble des professionnels sur l'accompagnement à la sortie
Effets attendus	• Fluidifier la liste d'attente • Éviter la dépendance du jeune et de ses parents au service • Faciliter l'acceptation de la sortie chez le jeune, chez ses parents et chez les professionnels du service

Fiche action n° 4 Amélioration de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PPA	
Objectifs poursuivis	• Capitaliser la formation collective • Mettre en place des objectifs opérationnels et des indicateurs d'évaluation pour chaque PPA • Mieux respecter le rythme de l'enfant et de son entourage dans le cadre de nos accompagnements

² A disposition de la direction

Effets attendus	• Harmoniser les pratiques dans l'élaboration du PPA • Donner du sens à la démarche de PPA pour la famille, les jeunes et les professionnels, en faire le cœur de notre accompagnement • Favoriser l'implication des familles, leur responsabilisation • Stimuler l'engagement des jeunes
------------------------	--

Fiche action n° 3 Amélioration du dispositif de sortie	
Objectifs poursuivis	• Augmenter notre file active • Mieux anticiper et préparer les sorties du service • Harmoniser le discours de l'ensemble des professionnels sur l'accompagnement à la sortie
Effets attendus	• Fluidifier la liste d'attente • Eviter la dépendance du jeune et de ses parents au service • Faciliter l'acceptation de la sortie chez le jeune, chez ses parents et chez les professionnels du service

Fiche action n° 4 Amélioration de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PPA	
Objectifs poursuivis	• Capitaliser la formation collective • Mettre en place des objectifs opérationnels et des indicateurs d'évaluation pour chaque PPA • Mieux respecter le rythme de l'enfant et de son entourage dans le cadre de nos accompagnements
Effets attendus	• Harmoniser les pratiques dans l'élaboration du PPA • Donner du sens à la démarche de PPA pour la famille, les jeunes et les professionnels, en faire le cœur de notre accompagnement • Favoriser l'implication des familles, leur responsabilisation • Stimuler l'engagement des jeunes

Fiche action n° 5 Amélioration de notre accompagnement des enfants porteurs de handicaps associés	
Objectifs poursuivis	• Prendre en compte les difficultés spécifiques des enfants concernés • Réfléchir aux spécificités de l'accompagnement en SESSAD renforcé pour les professionnels et les former • Mutualiser les compétences avec les partenaires pour proposer un projet adapté au jeune et à sa famille
Effets attendus	• Répondre à l'ensemble des besoins des enfants concernés, avec l'aide de partenaires si besoin • Accompagner les familles à prendre conscience des besoins liés aux handicaps associés à la déficience visuelle

Fiche action n° 6 Développement de l'orientation préprofessionnelle	
Objectifs poursuivis	• Définir avec le jeune et sa famille un projet réalisable et adapté • Rassurer le jeune et sa famille sur ces aspects
Effets attendus	• Augmenter le nombre de jeunes déficients visuels sortants avec un projet de professionnalisation

Fiche action n° 7 Proposé un autre mode de scolarisation	
Objectifs poursuivis	• Proposer un mode de scolarisation favorisant l'inclusion scolaire tout en permettant des temps collectifs d'apprentissage pour des enfants déficients visuels. • Proposer une autre réponse que la scolarisation individuelle
Effets attendus	• Favoriser la pair-émulation entre élèves déficients visuels et élèves valides • Favoriser la coopération entre équipes pédagogiques d'accueil et équipes médico-sociale du SAAAIS

Fiche action n° 5 Amélioration de notre accompagnement des enfants porteurs de handicaps associés	
Objectifs poursuivis	• Prendre en compte les difficultés spécifiques des enfants concernés • Réfléchir aux spécificités de l'accompagnement en SESSAD renforcé pour les professionnels et les former • Mutualiser les compétences avec les partenaires pour proposer un projet adapté au jeune et à sa famille
Effets attendus	• Répondre à l'ensemble des besoins des enfants concernés, avec l'aide de partenaires si besoin • Accompagner les familles à prendre conscience des besoins liés aux handicaps associés à la déficience visuelle

Fiche action n° 6 Développement de l'orientation préprofessionnelle	
Objectifs poursuivis	• Définir avec le jeune et sa famille un projet réalisable et adapté • Rassurer le jeune et sa famille sur ces aspects
Effets attendus	• Augmenter le nombre de jeunes déficients visuels sortants avec un projet de professionnalisation

Fiche action n° 7 Proposé un autre mode de scolarisation	
Objectifs poursuivis	• Proposer un mode de scolarisation favorisant l'inclusion scolaire tout en permettant des temps collectifs d'apprentissage pour des enfants déficients visuels. • Proposer une autre réponse que la scolarisation individuelle
Effets attendus	• Favoriser la pair-émulation entre élèves déficients visuels et élèves valides • Favoriser la coopération entre équipes pédagogiques d'accueil et équipes médico-sociale du SAAAIS